NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

UN LIBRARY
SEP 21 1982
UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/15406
20 septembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 20 SEPTEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SURINAME AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'ordre de son gouvernement, tient à faire part de ce qui suit au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies :

Le Gouvernement de la République du Suriname est profondément choqué par les événements récents au Liban où la violence s'est une fois de plus déchaînée après l'assassinat brutal du Président élu, M. Bashir Gemayel.

Le Gouvernement surinamais a appris avec une horreur indicible que des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens innocents avaient été massacrés dans les camps de réfugiés de Sabra et de Shatilla les 15, 16 et 17 septembre. Cet acte de sauvagerie qu'est le massacre d'êtres humains s'est déroulé dans une zone où Israël, en tant que force occupante, assumait la responsabilité de l'ordre public.

Le Gouvernement surinamais condamne avec véhémence cet acte de génocide et tient Israël, en tant que force occupante, responsable de cet acte contre l'humanité.

Le Gouvernement surinamais estime que les violations continuelles de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban aussi bien que les actes de répression contre le peuple libanais et les civils palestiniens dans les camps de réfugiés ont atteint leur comble avec l'invasion de Beyrouth-Ouest par les forces israéliennes.

Le Gouvernement de la République du Suriname considère que ces actes constituent une violation flagrante de l'accord conclu entre les parties et demande d'urgence que la violence prenne fin. Les assurances données par Israël quant au rétablissement de la paix et de l'ordre sont cyniques et semblent servir de prétexte à l'annihilation du peuple palestinien et infliger de nouvelles destructions et souffrances aux peuples libanais et palestinien; le Gouvernement surinamais condamne donc énergiquement Israël pour ces actes.

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

82-24674